



# UCB News

## Aliénation d'actions propres

**Bruxelles (Belgique), le 11 septembre 2020 – 20h00 (CEST) – information réglementée**

En application de l'article 8:6 de l'Arrêté Royal portant exécution du Code des sociétés et associations, UCB SA ("UCB" ou la "Société") (Euronext Bruxelles: UCB) rend public que suite à des exercices d'options par des membres de son personnel, elle a aliéné des actions UCB hors bourse (OTC) en vue des livraisons de ces actions aux membres du personnel concernés, dans le cadre de la rémunération variable à long terme du groupe UCB, comme suit :

Date de la transaction	Heure	Plan LTI	Quantité des actions UCB aliénés	Prix
7 septembre 2020	10:05:20	Stock Option Plan 2011	100	26.72 €

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA via le [lien](#) suivant.

### Investor Relations

Antje Witte,  
Investor Relations, UCB  
T +32 2 559 94 14,  
[antje.witte@ucb.com](mailto:antje.witte@ucb.com)

Isabelle Ghellynck,  
Investor Relations, UCB  
T +32 2 559 95 88,  
[isabelle.ghellynck@ucb.com](mailto:isabelle.ghellynck@ucb.com)

### À propos d'UCB

UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant 7 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 4,9 milliards en 2019. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB\_news.